



PROGRAMME DE FORMATION

- Intitulé officiel de la formation : Titre Professionnel Assistant de vie aux familles
- Validation prévue : Titre Professionnel
- Service de validation : DRIEETS
- Mode de validation : Epreuves ponctuelles
- Dates prévisionnelles des épreuves : selon le calendrier
- Horaires : Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h00 – 16h30

Bénéficiaire :

- Durée totale de l'action : 770h dont
 - 0h de RAN à visée professionnelle
 - 630h de formation technique
 - 140h de stage en entreprise

CALENDRIER DE REALISATION

Dates de réalisation prévues : selon le calendrier

Congés : selon le calendrier

OBJECTIFS :

- ⊕ Préparer et présenter les participants aux épreuves du Titre Professionnel Assistant de vie aux familles et les doter des premières capacités professionnelles nécessaires à l'exercice du métier visé.

PUBLIC VISE :

- ⊕ Salariés et demandeurs d'emploi au projet confirmé dans les métiers d'auxiliaire de vie ou de garde d'enfant à domicile

PRE-REQUIS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

Le stage s'adresse à des personnes ayant :

- le niveau 3^{ème} ou équivalent en formation générale et/ou niveau A2-B1 en français
- un projet professionnel confirmé pour préparer un Titre Professionnel Assistant de vie aux familles
- une aptitude au travail debout prolongé et aucune contre-indication médicale au port de charges lourdes

CONDITIONS D'ADMISSION et MODALITES D'INSCRIPTION

- ⊕ Réussir l'entretien et les tests de sélection
- ⊕ Sur rendez vous

MOYENS TECHNIQUES, PEDAGOGIQUES ET ENGAGEMENTS

- ⊕ Appartement pédagogique équipé d'une cuisine aménagée, une salle d'eau avec toilettes, un espace petite enfance avec une table à langer, un berceau, une baignoire pour enfant, un transat, une chaise-haute, un poupon et du matériel de puériculture.
- ⊕ Salle multimédia pour la recherche action avec un poste individuel.
- ⊕ Salles de cours pour les formations générales conformes selon les normes de l'E.N.
- ⊕ Centre de ressources et de documentation au service des formations.
- ⊕ Equipe de formateurs qualifiés, expérimentés et spécialistes dans la préparation au TP.
- ⊕ Individualisation des parcours de formation,
- ⊕ Accompagnement individuel pour la recherche de stage et/ou d'emploi,
- ⊕ Suivi personnalisé pendant la formation
- ⊕ Enquête satisfaction

Modalités d'évaluation des acquis : les acquis des stagiaires en cours de formation sont évalués au fur et à mesure de la progression pédagogique. Ces évaluations observent trois modalités :

1) Le contrôle ponctuel. Régulièrement, le formateur met en place une courte évaluation orale ou écrite des acquis, afin de vérifier et de s'assurer de la compréhension des stagiaires. Cette évaluation permet au formateur de reprendre certains points non ou peu assimilés par le stagiaire et de continuer son programme avec sérénité.

2) Trois évaluations en cours de formation. Elles sont organisées à l'avance et se déroulent sous forme d'examen blanc. Elles servent à évaluer une étape de la formation et à noter les compétences et le travail fourni par les stagiaires. Les résultats (notes) sont reportés dans le

carnet scolaire des stagiaires et seront soumis au jury en fin d'année. Après chaque évaluation, des entretiens individuels sont réalisés, afin de permettre aux formateurs de faire le point avec chaque stagiaire sur les acquis, mais aussi les compétences restant à consolider.

3) Un examen final. Il s'agit de l'épreuve finale de fin d'année que nous organisons sous la tutelle des services certificateurs.

METHODE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique d'IFE-BAT pratique la pédagogie par objectif associée au principe de l'alternance entre la théorie, la pratique et la formation professionnelle en entreprise. Ainsi, les chargés de formation découpent les contenus pédagogiques par modules et objectifs opérationnels et déterminent une progression qui vérifie progressivement les acquisitions des stagiaires. Il s'agit de la pédagogie en spirale qui reprend en résumé, les cours précédents et enchaîne avec le nouveau thème prévu. Ainsi le parcours de formation se construit étape par étape, en constante relation avec les objectifs envisagés dans le parcours de formation.

Nous pratiquons la pédagogie mixte. La formation se déroule en groupe (cours théoriques collectifs) et en individuel (ateliers de formation) et observe une alternance entre les cours en salle, les apprentissages dans les ateliers techniques et le travail en entreprise. Cette alternance permet aux stagiaires de donner du sens aux apprentissages théoriques et aux formateurs, de mesurer en permanence, la progression des stagiaires et l'écart qui les sépare du niveau recherché pour réussir les épreuves de la validation préparée.

Outre l'individualisation/différenciation de la démarche pédagogique et des prescriptions, le suivi pédagogique des stagiaires est individualisé. Au démarrage de la formation, chaque stagiaire est reçu en entretien par son formateur référent. L'objectif de cette rencontre est de permettre à l'intéressé de prendre connaissance des principes de déroulement des ateliers et des modules de formation.

Cet entretien constitue pour l'équipe pédagogique l'occasion de mesurer, outre le parcours antérieur et les centres d'intérêt, les contraintes dans lesquelles évolue le stagiaire, les difficultés particulières et enfin le degré le plus ou moins grand d'écart entre la représentation du stagiaire et la réalité de ses besoins. De plus, au cours de leur formation, les stagiaires sont reçus individuellement par leur formateur référent et ce dans l'objectif d'apprécier leur évolution dans le dispositif et d'anticiper les éventuelles difficultés qu'ils pourront rencontrer.

Les contenus pédagogiques et la durée des modules de formation sont également individualisés. L'évaluation initiale, puisqu'elle tient compte de la formation initiale et professionnelle du stagiaire, précise dans le contrat de formation, les besoins actuels de formation du stagiaire pour se qualifier dans le métier visé et obtenir la certification visée. Ce principe va à l'encontre de la pédagogie uniforme qui dispense la même leçon, les mêmes exercices pour tous, au même moment.

De plus, grâce à cette modularisation de la formation, l'équipe pédagogique, dispense les contenus de formation en fonction des besoins et du rythme d'apprentissage des stagiaires. A cet effet, la durée des modules de formation est déterminée en fonction des besoins de formation de chaque stagiaire et non de façon linéaire et uniforme. A titre d'exemple,

certaines stagiaires feront plus d'atelier pratique ou d'enseignement technologie et moins ou pas du tout de remise à niveau. La démarche inverse est valable également.

En résumé, le principe pédagogique appliqué par les formateurs qui se rapproche fortement du principe de différenciation pédagogique, permet la prise en compte des individualités dans une démarche collective. La gestion de cette pédagogie repose essentiellement sur l'expérience et le savoir faire capitalisés par l'équipe pédagogique dans l'organisation et la conduite des parcours qualifiants.

CONTENUS DETAILLÉS :

⊕ **630** heures de formation seront consacrées à l'enseignement général et professionnel. Elles comprendront outre l'exercice des différentes tâches du métier, l'apprentissage des règles de sécurité et d'hygiène et **140** heures de stage professionnel en entreprise.

CCP 1.

Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Dispense ou réduction éventuelle :

Non Oui

CCP 2.

Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien

Dispense ou réduction éventuelle :

Non Oui

CCP 3.

Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

Dispense ou réduction éventuelle :

Non Oui

- Stages professionnels en entreprise

Dispense ou réduction éventuelle :

Non Oui

Le métier d'assistant de vie aux familles

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.

L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire).

Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile.

Dans l'exercice de ses activités, l'ADVF peut être amené(e) à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat d'acteur prévention secours du secteur de l'aide à domicile (APS-ASD)* ou par le certificat Sauveteur secouriste du travail (SST). Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés.

L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents.

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services.

Il (elle) respecte la confidentialité des informations reçues.

L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

CONTENUS PEDAGOGIQUES :

REMISE A NIVEAU EN FRANÇAIS, MATHÉMATIQUES ET NUMÉRIQUE A VISEE PROFESSIONNELLE – dispensé(e)

Objectifs :

Ce module entend développer chez l'apprenant les compétences linguistiques, mathématiques et numériques nécessaires à l'exercice de son métier. Il s'agit de définir les situations de travail auxquelles le salarié peut être confronté et de répertorier ses besoins pour pouvoir faire face à ces situations et exercer ses responsabilités dans les meilleures conditions.

Bloc de compétences français à visée professionnelle

Compétences à atteindre :

Français écrit et oral :

- Acquérir un lexique technique répondant aux besoins du métier visé
- Développer sa compréhension de textes liés à la vie de l'entreprise :
 - * règlement intérieur
 - * fiches techniques
 - * procédures
 - * consignes
 - * compte-rendu de réunions, d'incidents, d'interventions
 - * plannings
- développer son expression écrite pour pouvoir :
 - * prendre des notes
 - * transmettre des consignes
 - * rédiger un courrier, un compte-rendu, un rapport,
- S'exprimer en utilisant le lexique professionnel approprié
- Adapter son message oral à la situation de communication et à son interlocuteur (adapter son registre)
- Argumenter son point de vue et débattre de manière constructive sur une situation de travail (recherche de solution sur un problème posé, situations de conflits, changements de plannings, ...)
- Se repérer dans l'espace : lire un plan, une carte, un schéma et en extraire les informations utiles.

Bloc de compétences en mathématiques à visée professionnelle

Le formateur de mathématiques a le souci de dispenser une formation motivante et concrète qui suscite des questions et propose des réponses sur des sujets tant de la vie courante que professionnelle.

Le module de mathématiques a pour objectifs l'acquisition de connaissances de base et le développement des capacités suivantes :

- Formuler une question et analyser les informations sous-jacentes,
- Argumenter avec précision,
- Appliquer des techniques (de calcul, de raisonnement, de construction) avec rigueur,
- Analyser la cohérence des résultats, notamment par la vérification d'ordre de grandeur,
- Rendre compte à l'oral ou à l'écrit des résultats obtenus.

En mathématiques le contenu pédagogique est composé de connaissances spécifiques au secteur professionnel visé. Le formateur utilise le support de situations empruntées aux autres modules professionnels ou issues de la vie courante pour faciliter la compréhension et la maîtrise de concepts et en montrer l'efficacité.

Les possibilités offertes par l'informatique d'expérimenter sur des nombres et des figures apportent de nouvelles motivations en mathématiques : des logiciels spécifiques pourront aider à surmonter certains obstacles rencontrés par les stagiaires.

Compétences à atteindre :

- Se repérer dans l'univers des nombres
- Réaliser un calcul simple à la main ou avec une calculette
- Évaluer un ordre de grandeur
- Utiliser les techniques élémentaires du calcul mental
- Contrôler la cohérence des résultats obtenus
- Réaliser un calcul proportionnel simple
- Utiliser la règle de 3
- Comprendre et utiliser les pourcentages
- Résoudre des problèmes en utilisant une ou plusieurs opérations
- Lire et calculer les unités de mesures, de temps et de quantité (conversions)
- Utiliser et comprendre des tableaux, des diagrammes, des graphiques et identifier les erreurs
- Restituer oralement un raisonnement mathématique

Bloc de compétences numériques

Compétences à atteindre :

- Repérer et nommer dans son environnement de travail les différents éléments liés à l'utilisation du numérique
- savoir utiliser un logiciel de gestion ou une application : sortir une facture, prendre une commande, un avoir...
- savoir faire des recherches d'informations sur un produit sur internet
- savoir utiliser la messagerie électronique : envoyer et recevoir des e-mails

LES MATIERES PROFESSIONNELLES

CADRE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE:

- Rôle de l'ADVF et limites du cadre de son intervention
- Statuts : prestataire, mandataire, emploi direct et mise à disposition
- Fonctionnement du dispositif du chèque emploi-service universel (CESU) et du CESU préfinancé
- Dispositif de financement des heures d'aide à l'entretien du domicile
- Dispositif de financement de son intervention dans le cadre de l'aide à la personne
- Principales mesures de protection juridiques (tutelle, curatelle...) et leurs conséquences pour la personne et pour la fonction de l'ADVF

- Rôle de l'ADVF et limites du cadre de son intervention en cas de suspicion d'une situation de maltraitance de la personne aidée
- Rôle de l'ADVF et limites du cadre de son intervention auprès d'une personne ayant une conduite addictive
- Rôle de l'ADVF et limites du cadre de son intervention auprès d'une personne en fin de vie et de son entourage
- Cadre conventionnel du travail à domicile
- Dispositif de financement de son intervention dans le cadre de la garde d'enfants à domicile
- Protection maternelle et infantile (PMI)
- Connaissances de base de la protection de l'enfance

REGLES D'HYGIENE :

- Connaissances de base de l'hygiène
- Règles d'hygiène individuelle et domestique et de la prévention de la prolifération microbienne
- Règles d'hygiène liées à l'entretien du logement et de la prévention des risques de contamination
- Règles d'hygiène et la prévention des risques de contamination
- Connaissance de base de l'hygiène alimentaire
- Repères sur les règles d'hygiène alimentaire spécifiques au nourrisson

PREVENTION DES RISQUES :

- Risques d'accidents domestiques et moyens de prévention
- Risques liés à l'activité physique
- Risques liés à l'utilisation des produits d'entretien
- Risques d'accidents de trajet et moyens de prévention
- Risques psychosociaux potentiels et moyens de prévention
- Connaissance des supports d'information de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) à destination des aides à domicile
- Risques liés aux postures et aux mobilisations des personnes
- Risques liés à une immobilisation prolongée
- Prévention des risques de chute de la personne aidée
- Modalités de déclaration administrative en cas d'accident du travail
- Rôle des différents intervenants ou relais compétents en fonction des situations à risques
- Principales situations d'urgence et des gestes de premiers secours
- Risques liés aux transferts et aux déplacements des personnes
- Risques liés à l'alimentation et principes de prévention des fausses routes
- Risques d'accidents domestiques et des dangers potentiels selon l'âge de l'enfant ainsi que des moyens de prévention
- Risques liés à l'activité physique lors de la garde d'enfants
- Prévention de la mort subite du nourrisson
- Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

ENTRETIEN DU LOGEMENT :

- Classification des produits d'entretien du logement, de leur utilisation et de leur stockage
- Entretien des différents matériaux rencontrés à domicile (le bois ciré, le bois verni, le verre ménager, le cristal, le verre céramique, les miroirs, le mélaminé et le stratifié, les écrans)
- LCD, plasma et ordinateurs, les métaux tels que l'acier, l'inox et le cuivre, la pierre, le marbre, les tapis, les moquettes ...)
- Matériels nécessaires à l'entretien du logement
- Modes opératoires de nettoyage des sols, des surfaces et des équipements

ENTRETIEN DU LINGE :

- Produits d'entretien du linge, leur utilisation et leur stockage
- Matériels nécessaires à l'entretien du linge
- Principaux textiles, leurs propriétés, étiquettes et pictogrammes
- Techniques de lavage du linge
- Techniques de repassage
- Techniques des travaux de couture simples

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES AGEES OU DEPENDANTES :

- Communication verbale et non verbale
- Connaissance des publics aidés
- Besoins fondamentaux de la personne
- Caractéristiques de la relation d'aide et de la relation d'accompagnement
- Notions d'autonomie et de dépendance
- Dispositifs d'accompagnement des personnes âgées dépendantes
- Conséquences du vieillissement et du rôle de l'ADVF
- Principes généraux des principales pathologies liées au vieillissement et à la dépendance
- Besoin de stimuler la personne pour maintenir son autonomie
- Activités contribuant au maintien de l'autonomie des personnes
- Principales pathologies et leurs conséquences sur l'aide à la toilette, à l'habillage et aux déplacements
- Techniques d'aide à la toilette et à l'habillage et au déshabillage
- Aides techniques et aménagements spécifiques
- Gestes et techniques de mobilisation et de déplacement de personnes avec ou sans matériel spécialisé

ALIMENTATION :

- Dimension culturelle et symbolique des repas
- Principaux groupes d'aliments nécessaire à l'équilibre des repas
- Principes généraux des principaux régimes alimentaires

- Diversification alimentaire, notions de diététique, régimes particuliers, troubles alimentaires, allergies chez les adultes et les enfants

PETITE ENFANCE :

- Développement psychomoteur de l'enfant
- Besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant
- Développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même et à son corps, ses ressentis)
- Acquisition de la propreté
- Rapports de l'enfant à la nourriture,
- Socialisation de l'enfant
- Place du jeu dans le développement de l'enfant
- Différents types de jeux et activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Repères sur les besoins physiologiques du nourrisson et de l'enfant
- Repères sur le développement psychomoteur de l'enfant
- Repères sur le développement affectif de l'enfant (rapport aux autres, à lui-même et à son corps, ses ressentis)
- Techniques de préparation des biberons
- Rythmes du sommeil de l'enfant
- Techniques de toilette des enfants selon leur âge
- Matériels et équipements de puériculture

DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Principes du développement durable relatifs à l'utilisation des produits ménagers
- Principes du développement durable relatifs à l'entretien du linge
- Principes du développement durable relatifs aux courses

COMPETENCES PROFESSIONNELLES A ACQUERIR :

Compétence professionnelle n°1 Etablir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier

Communiquer avec le particulier et convenir des éléments de l'intervention afin de construire avec lui une relation de confiance. En accord avec lui et dans le cadre du contrat, identifier les tâches à effectuer et établir leurs priorités afin d'optimiser la qualité de la prestation dans le temps alloué. Tenir compte des attentes, des habitudes, du niveau d'exigence du particulier. A la fin de l'intervention, lui transmettre les informations sur celle-ci oralement ou par écrit afin de préparer la prochaine intervention.

Compétence professionnelle n°2 Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier

Afin de préserver sa santé et celle du particulier, respecter les règles d'hygiène individuelle et domestique.

Observer l'environnement afin d'anticiper les risques d'accidents et de maladies professionnelles ainsi que les accidents domestiques. Pour chaque opération, mettre en œuvre les gestes professionnels et postures adéquats.

Compétence professionnelle n°3 Entretien le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

A partir des consignes organiser les différentes tâches d'entretien courant en tenant compte des habitudes et des attentes du particulier. Selon des modes opératoires, entretenir les sols (dépoussiérage par balayage ou aspiration, lavage), les surfaces, les mobiliers, les équipements, les vitres, et les équipements sanitaires. Désinfecter certaines surfaces en utilisant les matériels et produits adéquats conformément aux modes d'emploi. Tenir compte des imprévus et du temps imparti. Respecter des règles d'hygiène et de sécurité et préserver les équipements.

Compétence professionnelle n°4 Entretien le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

A partir des consignes et afin de fournir une prestation selon la qualité attendue dans le temps imparti, organiser les différentes tâches à accomplir en tenant compte des habitudes et des attentes du particulier.

Laver et faire sécher le linge en utilisant les matériels et produits adéquats, conformément aux modes d'emploi et en fonction du type de textile. Repérer les travaux de couture simples nécessaires, les effectuer ou les signaler. Repasser le linge et le ranger en respectant le souhait du particulier. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et préserver les équipements.

Compétence professionnelle n°5 Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage

Afin de connaître les éléments caractéristiques de la situation, communiquer avec la personne aidée de manière adaptée afin d'établir une relation de confiance. En fonction de la situation et des actes à effectuer, établir les priorités en accord avec elle. Tenir compte de ses attentes et de ses besoins tout en respectant les règles de sécurité. Lui apporter un service personnalisé, de qualité et conforme au cadre d'intervention établi et s'assurer de sa satisfaction. Face à une situation imprévue ou un changement de comportement, réévaluer avec la personne les activités à effectuer. Communiquer oralement ou par écrit pour faire remonter aux interlocuteurs concernés le besoin de faire évoluer le cadre de l'intervention et de passer le relais si nécessaire.

Compétence professionnelle n°6 Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement

Afin d'anticiper les risques d'accident, exercer une vigilance sur l'environnement de la personne aidée et lui proposer si nécessaire des aménagements adaptés. Veiller constamment à la sécurité de la personne, rester attentif à son état de santé physique et moral, et repérer les

situations pouvant nécessiter de passer le relais aux interlocuteurs compétents. En situation d'urgence, sécuriser les personnes et l'environnement, mettre en œuvre les gestes de premiers secours et alerter les intervenants concernés. Tout au long de l'intervention, veiller à sa propre sécurité et se référer à sa hiérarchie en cas de besoin.

Compétence professionnelle n°7 Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne

Recueillir les centres d'intérêt de la personne aidée auprès d'elle ou de son entourage. Afin qu'elle développe et maintienne ses capacités physiques, intellectuelles et sociales, l'associer à l'entretien de son cadre de vie et à la préparation de ses repas. Si elle le souhaite, lui proposer des activités et des sorties.

Ajuster la participation de la personne aidée à son degré d'autonomie et à ses capacités du moment et rester attentif à son état tout au long de l'intervention. Informer la personne aidée et son entourage des aménagements possibles contribuant au maintien de son autonomie.

Compétence professionnelle n°8 Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer

Aider la personne à faire sa toilette, en veillant à son confort et dans le respect de son intimité. L'aider à s'habiller, et à se déplacer afin de satisfaire à ses besoins fondamentaux. Solliciter la participation de la personne aidée en fonction de son degré d'autonomie et de ses capacités du moment et ajuster l'aide apportée. Respecter les règles d'hygiène et les habitudes de la personne, veiller à sa propre sécurité et à celle de la personne aidée. Distinguer les actes de l'ADVF des actes relevant d'une prescription médicale et respecter les limites de sa fonction.

Compétence professionnelle n°9 Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas

En tenant compte des goûts et des habitudes de la personne aidée, l'aider à s'alimenter afin de préserver son bien-être et sa santé. Respecter les règles d'hygiène et veiller à la sécurité de la personne aidée. En absence de régimes prescrits, proposer des repas équilibrés et adaptés à la personne aidée. En cas de régime prescrit, favoriser le respect des consignes des professionnels. Associer la personne à la préparation de ses repas et aux courses et ajuster sa participation en fonction de son degré d'autonomie et de ses capacités du moment. En cas de portage des repas, apporter à la personne l'aide nécessaire.

Compétence professionnelle n°10 Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants

Ecouter les parents et recueillir auprès d'eux les informations nécessaires pour assurer leur relais dans le respect des consignes et des habitudes familiales et prévoir avec eux toutes les autorisations nécessaires à son intervention. Définir avec les parents l'organisation de l'intervention en fonction du nombre d'enfants et de leurs besoins, des activités et des tâches occasionnelles afin d'établir un cadre partagé et permettre d'instaurer une relation de

confiance. En fin d'intervention, rendre compte aux parents selon les modalités définies et en fonction des événements.

Compétence professionnelle n°11 Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants

Identifier les risques spécifiques à l'âge de l'enfant, à l'activité et aux différents environnements et rester vigilant tout au long de l'intervention afin d'anticiper les risques d'accident. En situation d'urgence, sécuriser les enfants et l'environnement, mettre en œuvre les gestes de premiers secours et alerter les intervenants concernés et les parents. Expliquer les risques aux enfants dans un langage adapté afin de leur faire prendre conscience des dangers potentiels. En fin d'intervention rendre compte aux parents.

Compétence professionnelle n°12 Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités

Dans le respect des principes éducatifs des parents, repérer des situations propices aux apprentissages de base. Ecouter l'enfant et dialoguer avec lui en adaptant ses paroles et sa posture à son niveau de compréhension. Dans le respect des consignes parentales, choisir des jeux et des activités adaptés à l'âge et aux intérêts de l'enfant. Respecter le rythme de l'enfant et l'encourager dans ses apprentissages afin de contribuer au développement de ses capacités, de son autonomie et de sa socialisation.

Compétence professionnelle n°13 Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas




Afin de respecter ses besoins fondamentaux et d'assurer le confort de l'enfant, appliquer les gestes techniques et les postures adaptées lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant. Préparer les repas selon les consignes des parents, aider l'enfant à manger. Tenir compte de son âge, de ses acquis, de son rythme et accompagner ses actes par des paroles appropriées. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

STAGE PRATIQUE EN ENTREPRISE

La période d'application en entreprise fait l'objet d'un protocole tripartite (convention de stage) et d'un projet validé avec l'entreprise arrêtant des tâches précises à confier aux stagiaires. Pendant toute la durée du stage, les apprenants sont suivis et épaulés par un tuteur au sein de l'entreprise et par le responsable du placement et du suivi en entreprise du centre de formation.

Au cours du suivi en entreprise, le chargé des relations avec les entreprises évalue avec les employeurs, l'évolution des stagiaires dans l'exercice du métier, le degré de satisfaction des employeurs et les possibilités d'embauche au terme de la formation.

Les outils de suivi des périodes d'application en entreprise sont :

-  La grille d'évaluation du stagiaire remplie par le tuteur en entreprise.
-  Le rapport de stage rempli par le stagiaire.
-  Les rapports de visites du chargé des relations avec les entreprises.

Nom du signataire :

Cachet et signature

Version du 04/08/2022